

CAS - 110 M  
C.P. - P.L. 124  
SERVICES DE GARDE

## MÉMOIRE - PROJET DE LOI #124

### PRÉSENTATION

Je m'appelle Suzanne Bolduc, je suis directrice du volet familial du CPE La Fourmière qui compte 310 places, soit 250 en milieu familial. Voici mon cheminement: J'ai fait mes études en technique d'éducation en service de garde et en 1990, j'ai pris la décision d'opérer un service de garde en milieu familial dans ma petite municipalité de 650 habitants car je savais qu'il y avait un besoin de garde et ce, en sachant qu'aucune agence de service de garde en milieu familial ne desservait mon territoire... Pendant ces années, je me suis battue à me faire reconnaître comme une éducatrice et non comme une GARDIENNE car j'offrais un service de garde de qualité et ce, en offrant un programme éducatif adapté et en assurant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants que je recevais. En 1991, une agence de service de garde voit le jour et je fais toutes les démarches pour être reconnue à titre de Responsable de Service de Garde (RSG) car je veux être soutenue, reconnue à ma juste valeur en tant qu'éducatrice et recevoir du soutien... Finalement, j'ai été reconnue à titre de RSG, soit la première par mon agence et j'ai opéré mon service de garde pendant 3 ans.

En 1993, je ferme mon service de garde et je deviens directrice de l'agence de service de garde... ayant été une RSG, je connais bien les besoins des RSG. Nous avons mis en place une ludothèque, embauché d'une conseillère pédagogique, offert des formations de perfectionnement, des activités spéciales pour les enfants et des activités sociales pour les RSG afin de briser l'isolement. En 1997, la politique familial fait son entrée, on devient des Centres de la Petite Enfance (CPE). Notre première priorité a été de créer de nouvelles places en milieu familial, afin de couvrir le plus de municipalités sur notre grande MRC d'Antoine-Labelle, ainsi nous avons offert 250 places en milieu familial avant même d'ouvrir notre installation. En 2002, nous avons ouvert l'installation qui reçoit 60 enfants. Je suis fière de nos réalisations, je suis fière d'appartenir à l'équipe du CPE La Fourmière, je suis fière de nos RSG et je tiens à notre réseau actuel.

### 1. Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial

Le Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial a été créé en 1993, il a pour mandat de coordonner les services de garde en milieu familial dans la MRC d'Antoine-Labelle. Le Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial est composé de personnes qui ont une expérience en service de garde et qui sont responsables de la gestion de la personne en charge de la reconnaissance et du soutien.

Présentement notre CPE opère sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle donc nous offrons nos services de garde dans 7 municipalités ce qui représente 40 RSG pour un permis de 250 places. La plupart de nos services de garde sont en milieu

ruraux donc un vaste territoire à parcourir. Nous offrons des services à proximité pour nos RSG...qu'advient-il de cette proximité si le bureau coordonnateur se trouve à 1 heure ou plus de route quand actuellement, nous sommes à une vingtaine de minutes....vont-elles continuer à opérer un service de garde? Et qui en paiera le prix?

Actuellement notre équipe de travail se compose d'une gestionnaire, d'une directrice du volet familial, de deux (2) conseillères pédagogiques, d'une commis-comptable et d'une secrétaire. Nous avons une équipe de travail exceptionnel, des employées compétentes, à l'écoute des besoins afin d'offrir des services éducatifs de qualité. Il est irréaliste de penser que seules des personnes responsables de la gestion et une autre en charge de la reconnaissance pourront effectuer toutes les tâches d'un bureau coordonnateur quand celui-ci pourrait avoir une centaine (100) de RSG....c'est le double de ce que l'on a présentement chez nous.

Voici mes tâches (responsabilités) à titre de directrice du volet familial:

- Faire la reconnaissance de personne à titre de RSG dont le processus demande un délai d'un mois, donc lors d'un départ, les démarches sont enclenchées pour reconnaître d'autres personnes à titre de RSG;
- Effectuer trois (3) visites de contrôle & surveillance dans les 40 services de garde donc 120 visites par année (prend la moitié de l'année dans mon agenda) mise à part si je dois retourner vérifier, si la RSG a eu un manquement;
- Faire les évaluations annuelles des 40 RSG. Ses évaluations se font en dehors des heures de travail et en moyenne la rencontre est d'une durée de 2 heures donc c'est 80 heures de plus qui s'ajoute dans l'année, soit en moyenne 16 heures par mois, soit 2 jours de travail qui s'ajoute à mon horaire de travail habituel;
- Effectuer une inspection annuelle dans les 40 services de garde donc on ajoute 40 visites de plus;
- La RSG qui déménage ou qui effectue des changements à son milieu physique ou qu'il y a des changements affectant les conditions de reconnaissance, je dois effectuer une visite de vérification et/ou avoir une entrevue afin de m'assurer que le service de garde assure la sécurité et le bien-être des enfants. Jusqu'à ce jour - on ajoute, 16 visites de vérifications et/ou entrevues;
- Être disponible pour tout le soutien technique & professionnel soit sur rendez-vous ou par téléphone. Jusqu'à ce jour - 65 appels téléphoniques;
- Planifier en collaboration avec les conseillères pédagogiques la formation de perfectionnement aux RSG;

- Planifier le cours de premiers soins aux RSG;
- Toutes autres tâches connexes et l'imprévu....

J'arrive tout juste à effectuer toutes mes tâches (responsabilités) dans une année avec 40 RSG. Je ne pourrais offrir le soutien pédagogique si nous n'avions pas des conseillères pédagogiques donc il est impossible qu'une seule personne puisse faire le même travail que je fais actuellement avec le double de RSG.

Les bureaux coordonnateurs auront une immense gestion à faire soit créer tous les dossiers enfants (parents), de s'assurer que toutes les RSG auront les mêmes documents administratifs pour leurs dossiers, devront-elles refaire leurs ententes de service, y aura-t-il des hausses de frais de garde pour les parents devons-nous remplir des demandes au sujet de leurs situations financières et familiales.....est-ce réaliste?, un surplus de travail nous attend, aurons-nous la main d'oeuvre et les \$\$\$

Le rôle de la coordonnatrice du CPE aura été de recevoir les RSG et de leur offrir un service de garde en milieu familial, doit sur demande, en délai, transmettre les dossiers qu'il a conçus sur les RSG en vertu de la loi sur CPE ainsi que les services de garde en milieu familial et ses règlements

Une lourde tâche attend tous les bureaux coordonnateurs...quantité incroyable de boîtes à faire ou à recevoir. Pourrons-nous créer des liens significatifs avec les nouvelles RSG? Chaque CPE a ses propres valeurs, sa vision, sa mission qu'on le veut ou pas, ça va se refléter dans les bureaux coordonnateurs....Est-ce que les RSG sont prêtes à accepter une nouvelle façon de faire? Les dossiers des RSG contiennent des informations personnelles ne vient-on pas à l'encontre de la loi sur la protection des renseignements personnels? Nous avons créé des liens de confiance et un service personnalisé....les RSG veulent continuer de travailler avec les gens (employées) de leur CPE.

Aujourd'hui en 2005, la ministre veut revoir toute la façon de faire car elle met en doute notre réseau et ce, en une année seulement, quand nous avons mis plusieurs années pour développer notre réseau afin d'offrir des services diversifiés, de qualité ayant une mission éducative pour la petite enfance. Nous serons débordés par toute cette bureaucratie où sera la qualité....



Nous offrons aussi du soutien téléphonique et/ou du soutien directement dans les services de garde pour toutes les problématiques vécues, un soutien au niveau des outils pédagogique pour faciliter le travail des RSG, des recherches sur divers thèmes, de la distribution pertinente de documents ....et ce, afin d'offrir aux enfants, aux parents des services de garde éducatifs de qualité et pour les RSG, les soutenir et les reconnaître dans leur rôle d'éducatrice.

Où sera la place des parents? Le programme éducatif actuel reconnaît les parents comme les acteurs principaux dans l'éducation de leurs enfants. Ils connaissent bien leurs enfants et il sont les mieux placés pour seconder les RSG. Les RSG dans leurs démarches éducatives feront-elle une place aux parents? Nous savons très bien que la collaboration des parents est précieuse dans l'éducation de leurs enfants et ce, afin de créer une relation harmonieuse et de confiance entre toutes les parties (enfants, parents, RSG).

Les bureaux coordonnateurs pourront-ils offrir et répondre au soutien pédagogique, si ceux-ci, coordonnent une centaine (100) de services de garde en milieu familial, la qualité des services sera-t-elle toujours présente ou l'on misera sur la quantité des services? Aurons-nous des conseillères pédagogiques pour offrir ce soutien aux RSG? Les RSG seront-elles à proximité de leurs bureaux coordonnateurs afin de recevoir ce soutien dans des délais raisonnables...

En 15 ans d'existence, nous avons créé un soutien pédagogique personnalisé et nous avons créé des liens de confiance entre le CPE et les RSG...Allons- nous passer de services éducatifs diversifiés et centrés sur les besoins des enfants, à du gardiennage. Toutes ces années que nous avons pris pour construire et faire reconnaître le rôle des RSG à titre d'éducatrice sera détruit en un claquement de doigts....

La mission de notre CPE, une place de choix basée sur la qualité des services offerts aux enfants, aux parents, aux RSG que deviendra-t-elle?

### **3. Responsable de service de garde en milieu familial**

Le principe de la reconnaissance pour une période de 3 ans est bien et souhaitable surtout si les bureaux coordonnent une centaine (100) de RSG mais à quel prix?

Présentement les RSG sont reconnues et évaluées à chaque année. Le principe de la reconnaissance pour une période de 3 ans est bien et souhaitable surtout si les bureaux coordonnent une centaine (100) de RSG mais à quel prix?

Quelles seront les conditions pour un renouvellement? Comment ferons-nous pour s'assurer que les RSG remplissent les conditions d'obtention d'une reconnaissance et comment évaluer la qualité de son service de garde?

À la lecture du projet de loi, c'est les RSG qui prévoient l'élaboration de leurs démarches éducatives, respecteront-elles le caractère éducatif? Quand le soutien pédagogique se fera sur demande. En quoi consisteront les mesures de surveillance, va-t-on diminuer le nombre de visite dans les services de garde? Les représentantes des bureaux coordonnateurs auront-ils un droit d'accès dans les services de garde afin d'être en mesure de bien évaluer les RSG.

N'oublions pas que la mission des CPE est d'offrir des services diversifiés, de qualité et ayant une mission éducative pour la petite enfance.

En terminant, nous avons travaillées d'arrache-pied pour nous développer. Nous sommes conscientes que certains changements doivent être apportés afin d'améliorer le réseau des CPE, on est maintenant à consolider et non à remettre en cause l'expertise des CPE.

## CONCLUSION

Je ne crois pas au bien fait de ce projet de Loi, il y a des bonnes choses à mon avis, cependant je refuse le projet, et je souhaite qu'il y ait une consultation afin que nous, personne qui avons bâti le réseau puissions nous faire entendre et respecter.

Suzanne Bolduc, directrice du volet familial  
CPE La Fourmilière à Mont-Laurier

Jeudi le 17 novembre 2005